

Commune de VENTEUIL

Compte rendu de réunion du conseil municipal

Séance du 29 mai 2015

Convocation du 20/05/2015

Nombre de conseillers en exercice :15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votants : 14 (dont 1 pouvoir)

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf mai à 19 h, les membres du conseil municipal, dûment convoqués par le Monsieur le Maire, se sont réunis en séance ordinaire, à la mairie de Venteuil, sous la présidence de Patrick MARX, Maire.

Etaient présents : MM. Marx Patrick, Grumier Fabien, Guerre Guillaume, Kremer Grégory, Demay Stéphane, Michaux Yohann, Thierry Niziolek, Mmes Jacob Chantal, Thomas Nathalie, Floquet Maryline, Collet Estelle, Mignon Maryse, Lechevalier Nicole

Etaient absents excusés : MM, LAMIRAUX Raphael, SALHORGNE Thierry a donné pouvoir à Monsieur MICHAUX Yohann

A été nommé(e) Secrétaire de séance : M. Guerre Guillaume

Délibération n°29052015/001

Objet : Recrutement d'un agent contractuel

Le conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-1° et 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, à savoir l'entretien des espaces verts ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'agent technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois, allant du 1^{er} juin au 30 novembre 2015

L'agent recruté assurera ses fonctions à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de service de 21 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée sur la base du SMIC.

Délibération n°29052015/002

Objet : Remboursement anticipé partiel d'un emprunt

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Venteuil a souscrit un emprunt d'équipement collectivité de 508 661,06 € sur 12 ans auprès de la caisse d'Epargne Lorraine Champagne-Ardenne.

Cet emprunt a fait l'objet d'un contrat n° 9562078. L'article 7 des conditions générales de ce contrat indique que l'emprunt peut être remboursé par anticipation, à une date normale d'échéance, avec un préavis de deux mois et le versement d'une indemnité forfaitaire égale à 1% du capital remboursé par anticipation.

Le Maire propose d'effectuer un remboursement anticipé de 80 000 euros, et rappelle que les crédits nécessaires ont été ouverts au budget primitif 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE la proposition.

Délibération n°29052015/003

Objet : subvention à l'association « Fanfare l'Espérance » de Venteuil

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention présentée par l'association « batterie fanfare l'Espérance de Venteuil »

Considérant que la commune souhaite participer au maintien et au développement de la vie associative en accordant une subvention aux associations d'intérêt local,

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention communale de fonctionnement au titre de l'exercice 2015 à l'association « batterie fanfare l'Espérance de Venteuil ».

Le Maire, Patrick MARX

